

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 3 novembre 2023

### **Les douaniers de la brigade d'Hendaye saisissent 965 kg de résine de cannabis.**

Le 27 octobre dernier, la brigade des douanes d'Hendaye a procédé, sur l'axe A63 au niveau de la plateforme autoroutière de Biriadou, au contrôle d'un poids lourd immatriculé aux Pays-Bas. Les documents de chargement présentés par les deux chauffeurs à bord faisaient état d'un transport entre l'Espagne et les Pays-Bas de bateaux en plastique à coques rigides et sans moteur.

La fouille approfondie du moyen de transport a mis en évidence la présence d'une cloison amovible installée au fond de la semi-remorque. Le démontage de cette cloison a conduit à la découverte de 25 cartons contenant des paquets de résine de cannabis conditionnés sous cellophane. En outre, l'inspection minutieuse des bateaux a permis de trouver un dernier carton de résine de cannabis disposé au fond d'un des bateaux.

La saisie a porté au total sur 965 kg de résine de cannabis, estimés au prix de vente au détail sur le marché illicite des stupéfiants, à près de 2 millions d'euros.

Les deux personnes mises en cause ont été remises à l'issue de la procédure douanière à l'OFAST de Bayonne. La Juridiction Interrégionale Spécialisée (JIRS) de Bordeaux, s'est saisie du dossier pour les suites de l'enquête judiciaire.

En 2022, la douane française a intercepté 104,08 tonnes de stupéfiants, dont 66,26 tonnes de cannabis. Ces saisies représentent selon les années entre 60 et 85 % des stupéfiants saisis en France.

#### **POUR ALLER PLUS LOIN**

! L'album photo : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/2o39215037>

*Crédit images : Douane française*

Contact presse :

Service de presse de la douane : Tél : 01 57 53 42 11 [presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr)